



L'ORANGERIE St-Légers-de-Linières

Plans de commercialisation

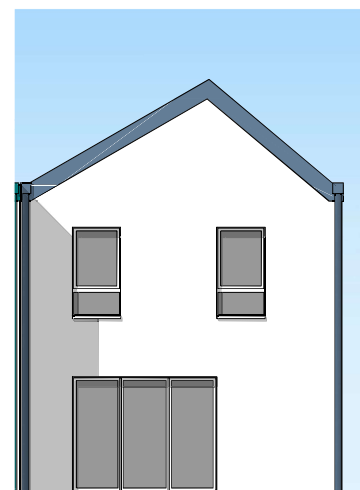
Lot	Type	
B1	4	
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES
RDC	PIECE DE VIE + PL.	31,57 m ²
	CELLIER	2,30 m ²
	ENTREE + PL.	5,48 m ²
	W.C.1	2,30 m ²
ÉTAGE	CHAMBRE 1	12,26 m ²
	CHAMBRE 2 + PL.	9,81 m ²
	CHAMBRE 3	9,10 m ²
	SALLE DE BAIN	3,96 m ²
	W.C.2	1,24 m ²
	PALIER + PL.	5,20 m ²
SURFACE HABITABLE		83,22 m²
SURFACE PARCELLE		185,10 m²

plan de masse



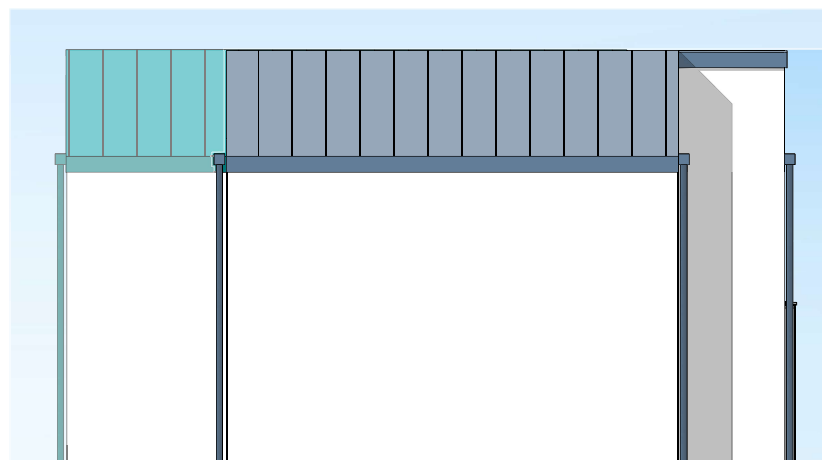
0 1 m
0,5 m

façade Nord



0 1 m
0,5 m

façade Sud



0 1 m
0,5 m

façade Est

PAC = pompe à chaleur



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (LL, LV, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

20 novembre 2023

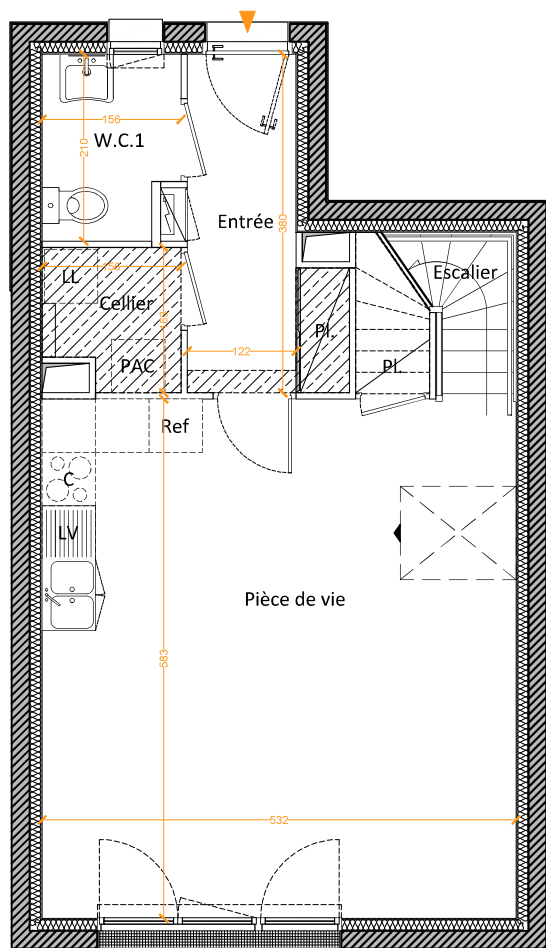


L'ORANGERIE St-Légers-de-Linières

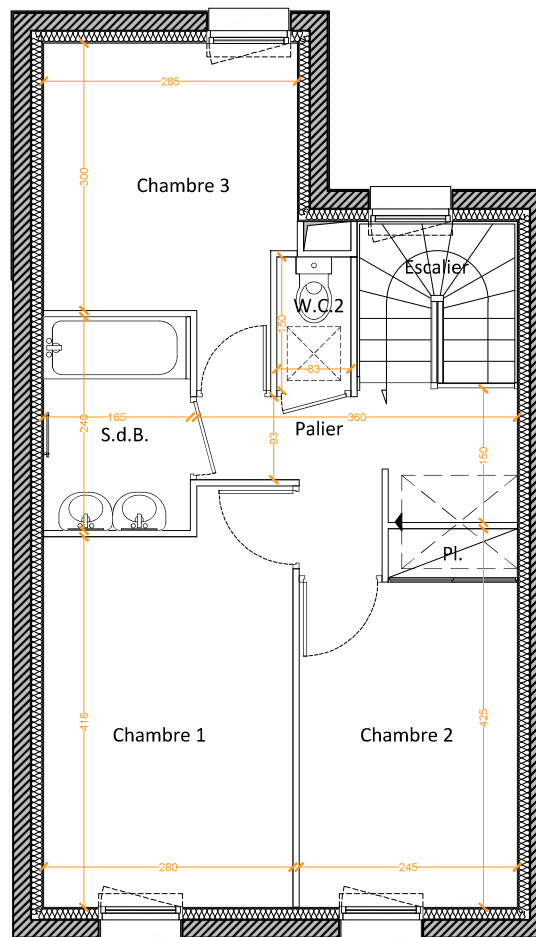
Plans de commercialisation

Lot	Type
B1	4

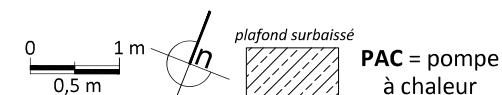
DÉSIGNATION DES PIÈCES		SURFACES
RDC	PIECE DE VIE + PL.	31,57 m ²
	CELLIER	2,30 m ²
	ENTREE + PL.	5,48 m ²
	W.C.1	2,30 m ²
ÉTAGE	CHAMBRE 1	12,26 m ²
	CHAMBRE 2 + PL.	9,81 m ²
	CHAMBRE 3	9,10 m ²
	SALLE DE BAIN	3,96 m ²
	W.C.2	1,24 m ²
	PALIER + PL.	5,20 m ²
SURFACE HABITABLE		83,22 m²
SURFACE PARCELLE		185,10 m²



plan du
rez-de-chaussée



plan de l'étage



Le présent plan est établi sur la base du dossier de permis de construire et pourra subir des adaptations dimensionnelles, techniques et d'organisation afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions. Les poutres, poteaux, soffites, canalisations et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement sur le présent plan. Les surfaces ainsi que l'emplacement des équipements et le mobilier sont mentionnés à titre indicatif. Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'implantation des éléments de cuisine (LL, LV, C et R) est indicative, et permet de visualiser le positionnement des arrivées et évacuations d'eau à la livraison des logements.

20 novembre 2023